

Communiqué



Le traité contre les mines antipersonnel marque son dix-septième anniversaire avec un appel à intensifier la lutte contre les mines antipersonnel et l'assistance aux survivants d'explosions de ces armes

Genève, le 18 septembre 2014 - La présidence Mozambicaine de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou *Convention d'Ottawa*, a marqué dix-sept années depuis l'adoption de ce traité historique en rappelant les progrès considérables qui ont été réalisés et en faisant appel à l'intensification des actions dans le but de compléter la mission qui mettra fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel.

« Nous sommes à la fois fiers des dix-sept ans de réussites et conscients du travail qui reste à accomplir », a déclaré l'Ambassadeur Pedro Comissario, Représentant permanent du Mozambique auprès des Nations Unies (Genève). « Cela a été bien documenté alors que la communauté internationale s'est réunie à haut niveau, en juin de cette année, lors de la *Conférence d'examen de Maputo*. »

- « Il y a maintenant 162 États qui sont liés par la présente Convention et il existe aussi un accord encore plus étendu qui reconnaît que l'utilisation de mines antipersonnel est inacceptable », a déclaré l'Ambassadeur Comissario. « Cependant, comme tous les États n'y ont pas encore souscrit et que certains persistent toujours à utiliser des mines antipersonnel, nous devons tout mettre en oeuvre pour continuer à promouvoir l'adhésion universelle à la Convention et le respect de ses normes. »
- « Lorsque la Convention a été adoptée, le déminage de toutes les zones minées était une perspective lointaine et peut-être pour certains, irréalisable. Aujourd'hui, 29 États ont achevé cette tâche, ce qui prouve que la réalisation de nos obligations de déminage est à portée de main » a affirmé l'Ambassadeur Comissario. « Toutefois, nous restons profondément préoccupés par les mines mises en place et actives qui sont encore cause de mort et de souffrance dans le monde. Nos efforts de déminage doivent continuer sans tarder. »
- « L'adoption de cette Convention créée, un précédent, en devenant le premier traité multilatéral de contrôle de l'armement ou de désarmement qui prend des dispositions relatives aux victimes d'un système d'armement particulier » a déclaré l'Ambassadeur Comissario. « Certainement, la Convention a fait une différence, mais évidemment beaucoup plus est nécessaire afin de s'assurer que les victimes des mines antipersonnel deviennent des survivants capables de participer dans n'importe quelles sphères de leur société au même titre que les autres. »

«La fin de l'ère des mines antipersonnel qui est devenue aujourd'hui une réalité possible engrange un sentiment d'optimisme similaire à celui qui prévalait en 1997 quand la Convention a été adoptée à Oslo en Norvège. », a déclaré l'Ambassadeur Comissario.

« Comme notre travail n'est pas encore terminé, lors de la *Conférence d'examen de Maputo* nous avons manifesté notre engagement à veiller à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles victimes des mines dans les zones sous notre contrôle, de nous assurer que les survivants jouent un rôle dans leurs sociétés respectives au même titre que les autres et à intensifier nos efforts pour mener à bien nos obligations selon nos délais respectifs avec l'urgence que l'achèvement des travaux exige », a ajouté

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel

l'Ambassadeur Commissario. « À cet égard, nous avons exprimé notre aspiration à atteindre ces objectifs dans toute la mesure du possible d'ici 2025. »

Depuis la *Conférence d'examen de Maputo*, les États parties à la Convention ont commencé la mise en oeuvre de leur *Plan d'action de Maputo* qui vise des progrès significatifs et durables de leur engagement au cours de la période 2014-2019.

L'Ambassadeur Pedro Commissario continuera à diriger les activités, basées à Genève, pour appliquer le *Plan d'action de Maputo* jusqu'à la fin de l'année 2014, date à laquelle le Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies (Genève), l'Ambassadeur Bertrand de Crombrugghe, prendra la relève comme Président de la Convention.

###

Pour obtenir des informations pour la presse, prière de contacter : Laila Rodriguez +41 (0) 22 730 93 50, press@apminebanconvention.org. Retrouvez la Convention sur le [web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) et [Twitter](#).